



Déclaration au CSASD du 12 avril 2024

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CSAD,

La mobilisation de la profession et plus largement de la communauté éducative contre le plan *Choc des savoirs* et ses groupes de niveau ne faiblit pas.

Notre premier ministre a repris la parole il y a quelques jours pour réaffirmer que la mise en place de « groupes de niveaux » resterait la règle principale mais qu'une certaine souplesse serait accordée. En moins de 5 jours, nos 2 ministres viennent d'inventer le double rétropédalage, attention le dérapage et la chute ne sont plus très loin. Ces 2 déclarations médiatiques contradictoires en moins d'une semaine ont au moins un mérite, on voit désormais que notre premier ministre a bien décidé de garder la main sur l'Education mais on voit surtout et c'est également une victoire qu'ils ne savent pas comment se sortir de cette mesure rétrograde du choc des savoirs et de son incohérence.

L'UNSA Education reste lucide sur la part des moyens défaillants qui a conduit la ministre à revoir la copie des groupes de niveau, comme sur la politique éducative macronienne fermement ancrée. L'Unsa Education reste fermement opposée à l'ensemble des mesures du *Choc des savoirs*. On nous a dit que des moyens étaient donnés lors du groupe de travail DHG pour ces groupes de niveaux. Mais si l'on regarde de plus près, pour l'Unsa, des moyens supplémentaires n'ont pas été donnés puisque qu'avec ces groupes de niveaux, ce sont les dédoublements qui ne pourront plus être mis en place, en langue en sciences. Alors, si vraiment des moyens supplémentaires avaient été abondés en plus, ces dédoublements pourraient subsister. Ce n'est pas entendable pour l'Unsa Education.

Le ministère a lancé à grands fracas son *Choc des savoirs*, mais se heurte sans surprise à la difficulté de trouver des enseignants en nombre suffisant pour les dédoublements des groupes en français et en mathématiques. Depuis plusieurs années, les suppressions de postes sont constantes. En 2024, le nombre de postes offerts aux Capes de lettres modernes et lettres classiques a diminué. Dans le même temps, le nombre d'inscrits aux concours est en chute libre, au point que le ministère a de nouveau, cette année, repoussé la date de clôture des inscriptions. Il n'est donc guère étonnant que la rue de Grenelle soit aux abois.

C'est ainsi que le ministère envisage d'organiser une campagne de recrutement en détachement des professeurs des écoles pour enseigner en collège. Cela revient donc à déshabiller l'enseignement du premier degré pour habiller le second degré.

Pire, le ministère souhaite proposer aux professeurs des écoles actuellement en disponibilité de candidater à un détachement en collège, faute d'avoir obtenu leur mutation pour suivre leur conjoint. Il est là particulièrement cynique d'utiliser la situation complexe de collègues, pour tenter de résoudre d'autres difficultés créées par ce même ministère.

Le plan de préparation RH prévoit également de faire appel aux retraités, la solution ultime du ministère quand il n'a plus rien à proposer. Vu la dégradation des conditions de travail, on doute du succès de la manœuvre. Les retraités risquent d'être peu nombreux à se porter volontaires.

Le SE-Unsa réaffirme son opposition au *Choc des savoirs* et dénonce une politique de la rustine qui consiste à demander aux personnels de faire plus avec moins, pour pallier le manque de préparation du ministère et compenser sa politique budgétaire restrictive.

Dans un courrier du 11 avril 2024 adressé au ministre, le SE UNSA et sa fédération Unsa Education demandent une levée des contraintes, des moyens et de la formation. Il annonce aussi à la ministre un recours auprès du conseil d'état pour non respect du cadre légal. En effet, ces contraintes sont contraires au décret n)85- 924 du 30 aout 1985.

Dans notre département, des heures manquent à l'appel, nous le redisons et espérons que les établissements qui en ont besoin auront ces heures allouées au plus vite. De plus, des incertitudes demeurent face à certaines matières et certains compléments de service dans notre département. Nous espérons que les situations soulignées en groupe de travail ont été prises en compte et seront étudiées par le Rectorat afin de pouvoir permettre à chaque collègue de notre département d'enseigner dans les meilleures conditions possibles.

Quant à la sécurité, entre les cyber attaques et les menaces dans les établissements par certains élèves, de plus en plus, les équipes sur le terrain sont en danger, et en insécurité. Face à cela, une brigade mobile de sécurité va être créée. Que sait-on aujourd'hui sur cette future brigade ? Va-t-elle compléter celle déjà existante ? De qui sera-t-elle composée ? Quelles seront ses missions et surtout de quelle manière elle interviendra ? Tout cela nous questionne beaucoup. Un plan ministériel pour la sécurité des élèves, des personnels et des établissements scolaire vient d'être lancé avec un guide de près de 50 pages. Il faudra voir comment tout cela va se traduire dans les faits et sur le terrain. Ce qui est sur, c'est que les besoins sont immenses, que ce soit en terme humain pour commencer, en formation des personnels ou encore dans le renforcement avec les partenaires du système éducatif.

Enfin, nous terminerons en revenant sur le principe de laïcité, interrogé dans notre département il y a quelques jours au collège de St Georges. Comment peut-on avoir des discours variables, quand d'un côté, on soutien le chef d'établissement face aux femmes voilées qui venaient dans cet établissement et à qui on a demandé

d'enlever le voile et de l'autre, on le discrédite face à cette décision. Ce principe de laïcité doit être clair et sans ambiguïté afin que les chefs d'établissement sachent comment réagir. Il est regrettable que cet incident ait été récupéré à des fins politiques. Le SNPDEN-UNSA apporte son soutien total au principal. En effet, un représentant d'une association, intervenant au sein de l'école en sa qualité de membre d'une association, se doit de respecter les principes de laïcité de l'école publique et n'afficher aucun signe d'appartenance religieuse, même s'il est aussi parent d'élève ». Ce principal n'a fait que son travail, avec professionnalisme, en rappelant les lois de la République puis en la faisant appliquer dans le respect des pouvoirs confiés aux chefs d'établissements. Cette affaire résonne avec celle du Lycée Maurice Ravel à Paris, au cœur de l'actualité récente. La loi de 2004 indique que « dans les écoles, collèges et lycées publics, le port de signes ou tenues pour lesquels, les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. »

Pour l'Unsa Education

Lydie Galonzka et Solange Silvan